

Passage devant le jaf renvoyer

Par manalis, le 29/03/2010 à 14:46

Bonjour,

ma femme a fait une demande en referee en urgence aupres du jaf car mes enfants sont soi disant en danger avec moi .nous avions rendez vous le 29 mars 2010 et elle a demander un renvoi car apparament son dossier ne valait pas grand chose comparait au bien .est ce une bonne chose pour que je puisse obtenir la garde de mes enfants ,car si elle fais renvoyer l'audience c'est que la mesure d'urgence n'existe pas .elle a quittee le domicile conjugale depuis 2 mois(main courante a l'appui) ,elle ne m'aide pas pour payer toutes les factures ainsi que la nourriture en n'a t-elle le droit .merci d'avance de vos reponses

Par lamamma3, le 18/04/2010 à 12:40

Je suis l'epouse. La demande a été renvoyée car l'avocat adverse voulait invalider les attestations fournies par mes témoins. J'ai dû les faire refaire. Je ne participe pas aux factures car j'ai été jetée dehors comme une malpropre(main courante à l'appui) alors je ne pense pas être tenue de participer aux frais de monsieur.